

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du

28 mai 2020

Conseillers présents : Christophe BOURDIER, Judith BOURGOIN, Jacques CHOPARD, Sandrine CREVOISIER, Annick HENRIET, Jean-Pierre JANNIN, Christophe MAGNIN-FEYSOT, Michel RENAUD, Didier ROCHET, Alice TONNIN et Jérôme TRONCIN

L'installation du Conseil Municipal par Madame Catherine CUNET, maire, sortant débute à 18h00.

Secrétaire désignée : Alice TONNIN

1/ élection du Maire

M. Jean-Pierre JANNIN, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence et invite les conseillers à procéder à l'élection du Maire.

Deux candidats se déclarent :

M. Jean-Pierre JANNIN et M. Jérôme TRONCIN

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret avec les résultats suivants :

Votants : 11

Suffrages blancs : 0

Suffrages exprimés : 11

M. Jean-Pierre JANNIN obtient 6 voix

M. Jérôme TRONCIN obtient 5 voix

M. Jean-Pierre JANNIN est proclamé Maire, et immédiatement installé

2/ création de postes d'adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ; considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ; Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ; Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide la création de trois postes d'adjoints au Maire.

pour : 9 contre : 0 abstention : 2

3/ élection du 1^{er} adjoint

M. Jean-Pierre JANNIN, élu Maire prend la présidence et invite les conseillers à procéder à l'élection du 1er adjoint.

Un candidat se déclare : M. Jacques CHOPARD

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret avec les résultats suivants :

Votants : 11

Suffrages blancs : 3

Suffrages exprimés : 8

M. Jacques CHOPARD obtient 7 voix

Mme Alice TONNIN obtient 1 voix

Jacques CHOPARD est proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé

4/ élection 2^{ème} adjoint

Un candidat se déclare : Mme Alice TONNIN

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret avec les résultats suivants :

Votants : 11

Suffrages blancs : 3

Suffrages exprimés : 8

Mme Alice TONNIN est proclamée 2^{ème} adjointe, et immédiatement installée

5/ élection 3^{ème} adjoint

Un candidat se déclare : M. Christophe MAGNIN-FEYSOT

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret avec les résultats suivants :

Votants : 11

Suffrages blancs : 6

Suffrages exprimés : 5

M. Christophe MAGNIN-FEYSOT est proclamé 3^{ème} adjoint, et immédiatement installé

6/ charte élu local

La loi 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que lors de la première réunion du Conseil Municipal et immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'élu(e) prévue à l'article L 111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en distribue un exemplaire à chacun. Il les invite également à lire le chapitre du CGCT relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28), document également distribué. Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la lecture de la charte et de l'information concernant les articles du CGCT.

Informations

Les conseillers appelés à siéger aux réunions de Grand Besançon Métropole sont Mrs Jean-Pierre JANNIN et Jacques CHOPARD

Monsieur le Maire remercie les élus et les invite à prendre le verre de l'amitié.

Fin de la séance à 18h35

Vu pour être affiché 2 juin 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,